



MAINTENIR ET CRÉER DES ACTIVITÉS AGRICOLES SUR SON TERRITOIRE

RECUEIL D'EXPÉRIENCES / 2017

Guide pour les collectivités

30 expériences menées en France
sur différents territoires, pour inspirer
les collectivités et les encourager à agir



UN GUIDE

POUR LES COLLECTIVITÉS

Ce recueil met en valeur trente initiatives de collectivités, dont onze en région Centre, pour le maintien ou la création d'activités agricoles sur leur territoire.

Il s'agit d'un éventail d'actions aux degrés d'avancement divers, menées à différentes échelles de territoire, mobilisant différents acteurs et outils et répondant à des préoccupations de départ proches mais distinctes. Ces expériences ont été choisies et classées pour faire écho aux enjeux identifiés sur le territoire régional.

Ces enjeux sont utilisés ici comme autant de portes d'entrée thématiques. Ainsi, la collectivité va pouvoir choisir de consulter les expériences en lien avec la thématique retenue sur son territoire ou de parcourir l'ensemble des fiches expériences.

Les enjeux

- **Maîtriser l'extension de l'urbanisation et l'artificialisation des sols**
- **Lutter contre les friches**
- **Maintenir une activité économique**
- **Assurer une production alimentaire de proximité et de qualité**
- **Garantir la qualité de l'eau par une agriculture adaptée**
- **Préserver la biodiversité**
- **Mettre en valeur le terroir et le patrimoine**
- **Valoriser le patrimoine foncier de la collectivité**
- **Installer de jeunes agriculteurs, répondre aux sollicitations.**



Ce pictogramme renvoie à notre « boîte à outils », brochure disponible en commande sur : agriculturepaysanne.org



L'ensemble des fiches expériences a été élaboré par l'ARDEAR Centre et ses partenaires :

INPACT 37, Bio Centre, Terre de Liens Centre, ARDEAR Rhône-Alpes, RELIER, avec la contribution des collectivités locales concernées.



Ce recueil d'expériences a pour but d'ouvrir les collectivités sur l'extérieur en prenant connaissance de ce qui se fait ailleurs.

Certaines expériences présentées ici n'ont pas entièrement réussi ou abouti.

D'autres sont encore en cours de réalisation. L'idée n'est pas de reproduire ce qui a été fait mais plutôt de s'inspirer des réussites et des échecs des autres pour conduire au mieux votre propre projet et pourquoi pas, d'innover.

Sommaire

Maîtriser l'extension de l'urbanisation et l'artificialisation des sols	→ 01	Projet de Zone agricole protégée (45).....	4
	→ 02	Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (66).....	6
	→ 03	SCOT du Piémont des Vosges (67).....	8
	→ 04	SCOT du Pays de Rennes (35).....	9
	→ 05	SCOT de l'agglomération Tourangelle (37).....	10
	→ 06	Plan local d'urbanisme intercommunal (47).....	12
Lutter contre les friches	→ 07	La récupération de biens vacants (18).....	14
	→ 08	L'agriculture aux portes de la ville (44).....	16
	→ 09	Un Groupement foncier agricole pour faire vivre la commune (39).....	18
	→ 10	Le choix de l'installation agricole (56).....	20
Maintenir une activité économique	→ 11	Soutien à l'élevage caprin (41).....	24
	→ 12	Une ZAP pour la viticulture (37).....	26
	→ 13	Activité agricole vecteur de développement économique (41).....	28
	→ 14	L'installation d'un maraîcher par la Communauté de communes (37).....	31
	→ 15	Un Réseau d'installation foncier (63).....	33
	→ 16	Une forte mobilisation locale pour favoriser l'installation (26).....	35
Assurer une production alimentaire de proximité et de qualité	→ 17	Le projet SAUGE (25).....	38
	→ 18	Une régie municipale pour les cantines (06).....	41
Garantir la qualité de l'eau par une agriculture adaptée	→ 19	La métropole protège sa ressource en eau (36).....	44
	→ 20	Une charte agriculture bio (84).....	46
	→ 21	La Communauté d'agglomération Seine-Eure passe au bio pour préserver sa ressource en eau (27).....	48
Préserver la biodiversité	→ 22	Bail rural environnemental (36).....	52
	→ 23	La ville d'Évreux embauche un berger (27).....	54
Mettre en valeur le terroir et le patrimoine	→ 24	Une Association foncière agricole pour la châtaigneraie (06).....	56
	→ 25	Maintien d'un élevage de volailles (01).....	58
Valoriser le patrimoine foncier de la collectivité	→ 26	Une ferme périurbaine expérimentale (45).....	62
	→ 27	Des parcelles solidaires pour les habitants (64).....	64
Installer de jeunes agriculteurs, répondre aux sollicitations	→ 28	Installation d'un maraîcher bio (37).....	68
	→ 29	Un outil de portage de foncier agricole au service des projets agri-ruraux innovants (35).....	70
	→ 30	Des ateliers relais pour conforter des installations agricoles (07).....	72

MAÎTRISER L'EXTENSION DE L'URBANISATION ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

→ 01

PROJET DE
ZONE AGRICOLE
PROTÉGÉE (45)

Page 4

→ 02

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION
ET DE MISE EN VALEUR DES
ESPACES AGRICOLES
ET NATURELS
PÉRIURBAINS (66)

Page 6

→ 03

SCOT DU PIÉMONT
DES VOSGES (67)

Page 8

→ 04

SCOT DU PAYS
DE RENNES (35)

Page 9

→ 05

SCOT DE
L'AGGLOMÉRATION
TOURANGELLE (37)

Page 10

→ 06

PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
(47)

Page 12

→01 PROJET DE ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE

Caractéristiques

- ◆ Commune de Chécy
- ◆ Limite Est de l'agglomération orléanaise
- ◆ 8 840 habitants
- ◆ 1550 km²
- ◆ Loiret, Centre
- ◆ Déprise agricole, périurbain

Contact

Mairie de Chécy
11, place du Cloître
45430 Chécy
Tél: 02 38 46 60 60



DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE (p.11)
VEILLE FONCIÈRE ET RÉSERVE FONCIÈRE (p.12)
ZAP - ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE (p.19)

Contexte

- ▶ Étalement urbain et mitage des territoires, menace pour la pérennité de l'activité agricole et des espaces naturels
- ▶ **Forte volonté de la municipalité** de préserver les espaces agricoles et naturels, la biodiversité et la qualité de vie, via le projet de territoire « Chécy poumon vert ».

Objectifs

Ce projet transversal comprend plusieurs axes:

- ▶ Préserver les espaces agricoles avec la création d'une ZAP (Zone agricole protégée).
- ▶ Favoriser l'implantation de nouvelles activités agricoles.
- ▶ Mettre en œuvre les principes de développement durable.
- ▶ Protéger et valoriser l'environnement naturel et la qualité de vie : projet de création d'une Zone naturelle régionale.

MISE EN ŒUVRE

Un groupe municipal « Chécy poumon Vert »

La concertation est un élément clé de ce projet. Depuis 2008, un groupe de concertation a été constitué sur le projet « Poumon vert ». Il regroupe et fédère les principaux acteurs concernés: élus locaux du canton, chasseurs, pêcheurs, randonneurs, agriculteurs, représentants d'associations LPO, CAVE (Chécy les Amis de la VignE), parents d'élèves et milieu scolaire et éducatif. Ils suivent l'avancée du projet et donnent leur avis sur les décisions à prendre. La population est informée régulièrement par des pages spéciales du bulletin municipal.

Vers la création d'une Zone agricole protégée (ZAP)

Une convention a été signée en 2009 entre la Ville de Chécy, la SAFER et la Chambre d'agriculture. Les études menées dans ce cadre ont permis de dresser un diagnostic (état des lieux, concertation avec les acteurs concernés dont les agriculteurs...), de définir les enjeux (atouts et faiblesses du territoire, zones d'actions prioritaires...) et de faire des propositions concrètes:

- définition d'une stratégie globale de protection des espaces,
- création d'une ZAP sur l'ouest de la commune
- création d'une ZN (Zone naturelle) au sud.

La création de la ZAP a été officialisée en avril 2013. Son objectif est de dynamiser le milieu agricole, de préserver le paysage rural et agraire et de dégonfler les mécanismes spéculatifs. Son périmètre s'étend sur environ 284 ha, soit 59,5 % des zones agricoles du Plan local d'urbanisme ou 18,5 % du territoire communal. Ce qui correspond à 560 parcelles, environ 343 propriétaires et 8 exploitations agricoles.

La lisibilité à moyen terme pour les agriculteurs est un facteur positif, un levier pour relocaliser des activités agricoles: circuits courts, productions bio, valorisation des vignes...

Cependant le simple classement en ZAP ne suffit pas, il protège mais ne garantit pas l'exploitation agricole des terres zonées. Il faut travailler en parallèle sur la recherche de projets de valorisation de ces terres, de porteurs de projets, de débouchés, également sur d'éventuelles acquisitions et restructurations du foncier.

Assurer la veille foncière

Une convention de veille foncière a par ailleurs été signée avec la SAFER dès 2008 et renouvelée en 2012 avec un abonnement à Vigifoncier, pour assurer une maîtrise foncière sur le territoire. La municipalité est ainsi informée du marché foncier, elle peut mettre en œuvre des mesures d'intervention foncière, faire valoir son droit de préemption et se saisir des opportunités. L'achat n'est pas toujours possible financièrement pour la commune, mais la préemption est un dispositif relativement dissuasif dans le cadre de transactions foncières entre deux particuliers.

Un projet de Zone Naturelle

Au sud de la commune, sur le site des Pâtures, une Zone Naturelle serait créée. En avril 2010, la ville de Chécy a signé la charte Natura 2000 avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre pour valoriser les interventions écologiques sur le site.

Mise en place d'une charte de bon voisinage

En 2013 a été mis en place une charte de bon voisinage. Son objectif : instaurer une meilleure compréhension entre l'exercice de la profession d'agriculteur et les riverains « périurbains ». Le projet a été mené en partenariat avec l'Agence d'urbanisme, l'association « Libre de mots » et un groupe de travail local. ■

POINTS CLÉS

- ♦ Forte volonté politique
- ♦ Projet transversal : espaces agricoles, espaces naturels, développement durable
- ♦ Implication et concertation au sein du groupe « Chécy poumon vert ».

EN SAVOIR +

Sur cette expérience, voir le CD-ROM « Diagnostic foncier en région Centre », nov. 2011, DREAL Centre.

Dispositifs et outils utilisés

- Diagnostic et enjeux fonciers
- Convention de veille foncière SAFER ou Vigifoncier
- Mise en place d'une Zone Agricole Protégée (ZAP)

Acteurs mobilisés

Acteurs techniques : SAFER, Chambre d'agriculture, Conservatoire des espaces naturels, Muséum d'histoire naturelle

Acteurs financiers : Conseil régional de la région Centre (contrat d'agglomération)

Résultats attendus

Création d'une ZAP qui permettra de freiner l'urbanisation, de préserver la ceinture verte et de maintenir la vocation agricole de ces espaces.
De nouvelles activités agricoles (circuits courts, bio...) pourraient s'y développer.

2008

Création du groupe de concertation « Chécy Poumon Vert »
Signature d'une convention de veille foncière avec la SAFER

2009

Signature d'une convention Chécy/SAFER/Chambre d'agriculture : diagnostic, définition d'actions

2010

Signature d'une convention Chécy/Conservatoire du patrimoine naturel : diagnostic et préconisations

2013

Création de la ZAP
Mise en place d'une charte de bon voisinage

2014

Création d'un verger de variétés anciennes de pommes et de poires en partenariat avec l'association « Croqueurs de pommes »

→02 PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PÉRIURBAINS

Caractéristiques

- ◆ Communes de Canohès et Pollestres
- ◆ 5 263 et 4 702 habitants
- ◆ Pyrénées Orientales, Languedoc-Roussillon

Contact

Mairie de Canohès
1, rue de la Mairie
66680 Canohès
Tél : 04 68 54 77 03



DIAGNOSTIC
DE TERRITOIRE (p.11)

Contexte

- **La prade de Canohès** : plateau viticole au paysage de bocage rare.
- **Espaces agricoles et naturels de riche biodiversité** et dont une grande partie est classée en zone humide.
- **Nombreux ouvrages hydrauliques patrimoniaux.**
- **Périurbanisation**, achats spéculatifs à des fins non agricoles.
- **Déprise agricole, morcellement.**
- **Difficultés pour accéder au foncier**, d'où une régression des terres viticoles alors que la demande en vin est supérieure à l'offre.
- **Pas de maîtrise foncière de la commune.**

Objectif

Les communes de Canohès et Pollestres, Perpignan Méditerranée Communauté d'agglomération (PMCA) et le Conseil général souhaitent **maintenir et relancer l'activité agricole sur le territoire.**

MOYENS D'ACTION

Ils décident de créer un **PAEN (Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains)** pour que le site devienne un modèle dans la protection de l'environnement, le maintien de l'agriculture et la préservation de paysages de qualité.

MISE EN ŒUVRE

Début 2009, la ville de Canohès a lancé une étude visant à protéger le site de « la Prade » et le plateau viticole qui la surplombe. Elle a obtenu le soutien financier du Conseil général, du Conseil régional et de PMCA pour cette étude. La partie diagnostic a été réalisée par le groupement ECO-SYS/ONF/SAFER. Le projet est élaboré en concertation avec les acteurs locaux, institutionnels et les habitants de Canohès (réunions publiques et enquête publique).

La création du PAEN « de la prade de Canohès et du plateau agricole attenant » et son programme d'action ont été validés par le Conseil général le 18 octobre 2010. C'est le premier PAEN arrêté en France. Situé sur les communes de Canohès et Pollestres, il porte sur une surface de 281 ha, dont 45 ha sur le territoire de Pollestres. Un plan de gestion, élaboré avec l'ensemble des partenaires (en particulier la Chambre d'agriculture), a été validé fin 2011. Ce plan comprend 26 fiches actions et doit s'appliquer sur une période de cinq ans. L'embauche d'un animateur a eu lieu en 2012. ■

Dispositifs et outils utilisés

PAEN : Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains

Acteurs mobilisés

Acteurs techniques : Conseil général des Pyrénées Orientales, groupement ECOSYS/ONF/SAFER, Chambre d'agriculture, DDT

Acteurs financiers : Conseil général, Conseil régional, Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée

Résultats attendus

Quatre enjeux principaux, solidaires entre eux, ont été identifiés :

- Maintien et développement de l'agriculture sur le plateau et ses coteaux (avec son paysage de vignoble dominant),
- Préservation de la qualité du paysage et de la biodiversité,
- Fonctionnement du réseau hydraulique,
- Offre en espaces récréatifs et sociaux.

En ce qui concerne le foncier, l'outil PAEN offre une stabilité foncière et une lisibilité plus grandes que les documents d'urbanisme. Il a notamment pour effet d'instaurer la possibilité de préempter les terrains à l'intérieur du périmètre d'intervention, ce qui devrait permettre de lutter contre la spirale spéculative à des fins non agricoles.

POINTS CLÉS

- ◆ Combinaison des compétences et moyens de l'ensemble des acteurs politiques et institutionnels réunis (communes, CG, PMCA, CA, SM du SCOT et AURCA, DDT...)
- ◆ Concertation avec les acteurs locaux, institutionnels et les habitants
- ◆ Premier PAEN de France

Éléments financiers

- ◆ **Étude de faisabilité :**
40 000€ TTC

Financée par :

- Conseil général (35%),
- Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée (35%)
- Conseil régional (30%)

- ◆ **Programme d'action validé :**
2 500 000€

Financée par des maîtres d'ouvrage divers.

2009

Étude visant à protéger le site de « la Prade » et le plateau viticole

2010

Création du PAEN. Validation du programme d'actions par le Conseil général

2011

Validation d'un plan de gestion comprenant 26 fiches actions

L'outil PAEN permet de lutter contre la spirale spéculative à des fins non agricoles.





Ce recueil d'expériences a été créé par les structures d'InPACT et a été mis à jour en 2016 par l'ARDEAR Centre dans le cadre du Plan de développement agricole de la FADEAR, financé par le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Cet outil s'adresse principalement aux paysannes, paysans, animatrices et animateurs du réseau ADEAR et Confédération paysanne qui débutent dans l'accompagnement des collectivités territoriales, mais il peut également servir à des personnes plus expérimentées qui souhaitent diversifier leur accompagnement.

Il a été conçu de manière à présenter les différents projets possibles pour une collectivité territoriale qui souhaiterait travailler les questions d'installation-transmission sur son territoire. Il s'agit de photographies de l'état d'avancement d'une trentaine de projets conduits par des collectivités territoriales sur leur territoire.

Son utilisation est à compléter par la « Boîte à outils pour créer et maintenir des activités agricoles sur son territoire », ainsi que par des formations organisées dans le réseau des ADEAR et par la FADEAR. Ces temps d'échanges permettent de mutualiser les expériences et de revenir sur le vécu d'accompagnant de collectivités territoriales pour favoriser l'installation sur leur territoire.

agriculturepaysanne.org

jeminstallepaysan.org